

Dépot 17.6.14

POSTULAT

Pour que la Municipalité consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne

Dans le récent postulat de MM. Hildbrand et Gaillard, intitulé « Plan directeur communal (PDCOM) et intégration des bâtiments hauts », les initiants demandent « une étude sur l'intégration urbaine et paysagère des bâtiments hauts, transcrivant notamment dans le contexte lausannois l'étude sur l'implantation des tours dans l'agglomération Lausanne-Morges et le "mode d'emploi" qui en constitue le principal contenu ». Si la présence de cette thématique dans le PDCOM semble effectivement aujourd'hui incontournable, la réflexion sur l'implantation des tours doit être menée avant tout à l'échelle de l'agglomération.

En ce sens, le rapport « Stratégie pour l'implantation des tours dans l'agglomération Lausanne-Morges » du 30 janvier 2014 a pour but *de définir une stratégie d'implantation de tours coordonnée et partagée dans le périmètre compact de l'agglomération. Elle définit les bâtiments considérés comme des tours, mène un inventaire des tours existantes et celle dont la réalisation est proche, décrit les spécificités de l'agglomération Lausanne-Morges en rapport avec la thématique des tours, fixe les conditions auxquelles ces bâtiments peuvent être accueillis et quelles règles doivent leur être appliquées.*

Pour concevoir puis évaluer les projets de tour, l'agglomération met ainsi à disposition des Communes une boîte à outils, qui se compose de :

- *une liste de huit critères pour guider les porteurs lors de la conception de leur projet, puis les autorités lors de l'analyse des dossiers de manière à que cette évaluation soit systématique, complète et équitable pour l'ensemble des projets de tours dans le périmètre du PALM ;*
- *une série de cartes présentant les spécificités de l'agglomération dont deux cartes inédites d'analyse du grand paysage qui présentent les entités paysagères et les vues (...), et viennent en appui de l'évaluation du critère de la Skyline ;*
- *pour se faire accompagner dans l'analyse et l'évaluation des projets de tour, les Communes peuvent solliciter leur commission consultative ad hoc ou organiser une mise en concurrence avec un jury. Elles disposent désormais également d'un pool d'experts indépendants unique pour toute l'agglomération.*

Ce pool d'experts unique mis en place par l'agglomération sera *composé de professionnels reconnus et indépendants, nommés par le COPIL du PALM. Son rôle est d'accompagner la conception et d'aider à l'évaluation des projets de tours, sur la base des critères mentionnés ci-dessus et applicables à l'ensemble du périmètre compact de l'agglomération.*

L'objet de ce postulat est de demander à la Municipalité qu'elle consulte le pool d'experts mis en place par l'agglomération pour chacun des projets de tour à venir sur le territoire de la commune de Lausanne.

Lausanne, le 27 mai 2014

Valéry Beaud

Vincent Rossi

Romain Felli

Anne Decollogny

Sophie Michaud-Gigon

Yves Ferrari

Voulat Marlène

Du 19 JUIN 2014

La Municipalité prend acte

TRX